



*Au service
des peuples
et des nations*

Programme des Nations Unies pour le Développement

**Projet d'Appui au renforcement des capacités et à la modernisation de
l'Etat pour le développement durable (PNRCME-DD)**

RAPPORT D'ACTIVITES DU PREMIER TRIMESTRE 2017

Rapport Trimestriel

Date: 31 mars 2017

Award ID: 00050569

Description: Programme National de Renforcement des Capacités et de Modernisation de l'Etat pour le Développement Durable (PNRCME-DD)

Agence ou Partenaire de mise en œuvre: PNUD

Période couverte : 1^{er} janvier au 31 mars 2017

Section 1 : Mise en œuvre du projet

Actualisation des risques liés au projet:	Environnement du projet et mise à jour des problèmes existants:
---	---

Section 2. Performances du projet (par produit)

PRODUIT 1 : Les réformes permettant la modernisation de l'Etat sont mises en œuvre

Résultat 1 : Le cadre juridique et l'efficacité de fonctionnement des services de l'Etat sont améliorés

Description : Appui conseil pour l'élaboration et la finalisation des décrets et divers textes relatifs à la mise en œuvre des normes organisationnelles au sein des ministères - Suivi de la mise en œuvre des lettres de mission et de la SCAPE ; mise en place des organigrammes, élaboration des contrats d'objectifs des principaux responsables des ministères.

Objectif du trimestre : Faire adopter par le Conseil des Ministres les lettres de mission, les contrats d'objectifs de 12 ministres et des principaux responsables de ces ministères ; il s'agit de : (1) Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification du développement ; (2) Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ; (3) Ministère des Infrastructures et des Transports ; (4) Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine ; (5) Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique ; (6) Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales ; (7) Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de la Formation professionnelle ; (8) Ministère chargé de la Planification de Développement ; (9) Ministère chargé de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ; (10) Ministère chargé du Budget ; (11) Ministère de la Santé et de la Protection sociale ; (12) Ministère de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation civique.

Réalisation à la date du rapport : Le suivi est en cours afin que les lettres de mission, les contrats d'objectifs de 12 ministres et des principaux responsables de ces ministères soient programmés et adoptés au niveau du Conseil des Ministres.

Activity ID : 1.1- Appui conseil pour l'élaboration et la finalisation des décrets et divers textes relatifs à la mise en œuvre des normes organisationnelles au sein des ministères

Produit attendu de l'activité : Disponibilité des décrets et divers textes relatifs à la mise en œuvre des normes organisationnelles au sein des ministères

Dates de démarrage et de fin de l'activité : 1^{er} janvier au 31 mars 2017

Rapport Trimestriel

% d'avancement à la date de fin de l'activité : 25%

Le Conseiller Technique Principal (CTP) apporte son appui-conseil au SGG et à la Primature dans la préparation de divers dossiers.

Activity ID : 1.2- Suivi de la mise en œuvre des lettres de mission de la SCAPE ; mise en place des organigrammes, élaboration des contrats d'objectifs des principaux responsables des ministères

Produit attendu de l'activité : Mise en œuvre des lettres de mission de la SCAPE ; organigrammes, contrats d'objectifs des principaux responsables des ministères.

Dates de démarrage et de fin de l'activité : 1^{er} janvier au 31 mars 2017

% d'avancement à la date de fin de l'activité : 25%

Le PNRME-DD à travers son CTP, a participé à la revue globale de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE). Globalement il se dégage que le niveau de réalisation suivant chaque axe de la SCAPE est encourageant (confère « Rapport de la revue globale de la mise en œuvre de la SCAPE » élaboré en mars 2017).

Le suivi est en cours afin que les lettres de mission, les contrats d'objectifs de 12 ministres et des principaux responsables de ces ministères soient programmés et adoptés au niveau du Conseil des Ministres.

Résultat 2 : Le développement des compétences du personnel de l'administration publique est soutenu et mieux assuré

Description : Etude sur les effectifs de la fonction publique et élaboration d'un plan national de développement des compétences - Développement des capacités pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques - Mise en place d'un dispositif d'archivage et renforcement des capacités des archivistes et documentalistes - Mise en place des structures de gestion des ressources humaines dans les ministères.

Objectif du trimestre : Prendre en charge les 13 étudiants en statistiques dans les trois grandes écoles à Abidjan, Dakar et Yaoundé.

Réalisation à la date du rapport : Prise en charge de 13 étudiants en statistiques dans trois grandes écoles (ENSEA d'Abidjan en Côte d'Ivoire, ENSAE de Dakar au Sénégal et ISSEA de Yaoundé au Cameroun).

Activity ID : 2.2- Appui au développement des capacités pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques (complément de la prise en charge en cours pour la formation en statistique de 13 lauréat togolais pour le compte de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques Démographiques (INSEED))

Produit attendu de l'activité : 13 étudiants togolais sont formés en statistique pour le compte de l'INSEED.

Dates de démarrage et de fin de l'activité : 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

% d'avancement à la date de fin de l'activité : 50%

La 3^{ème} tranche de l'année universitaire 2016-2017 a été virée en mars 2017 pour le financement des études de 13 étudiants togolais dont 2 filles pour à l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) d'Abidjan en Côte d'Ivoire, à l'Ecole Nationale de la Statistique et de

Rapport Trimestriel

l'Analyse Economique (ENSAE) de Dakar au Sénégal et à l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) de Yaoundé au Cameroun.

Résultat 4 : Les capacités de coordination de l'action gouvernementale sont améliorées

Description : Organiser des séminaires avec les Secrétaires Généraux et les Directeurs de Cabinet des ministères sur la gouvernance et la gestion administrative - Organiser un symposium international sur la « Gouvernance et l'Agenda 2030 : objectifs de développement durable en Afrique » - Organiser un séminaire gouvernemental sur la transformation de la gouvernance et de l'administration publique pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 pour le développement durable - Former des secrétaires généraux et autres cadres de l'administration en légistique et en rédaction administrative - Appuyer la Primature à mettre en place un système de suivi et d'archivage numérique.

Objectif du trimestre : Former des secrétaires généraux et autres cadres de l'administration en légistique et en rédaction administrative.

Réalisation à la date du rapport : Activité reportée au T2

Activity ID : 4.3- Former des secrétaires généraux et autres cadres de l'administration en légistique et en rédaction administrative (séances de formation des groupes cibles)

Produit attendu de l'activité : Une séance de formation en légistique est organisée à l'attention des secrétaires généraux et autres cadres de l'administration.

Dates de démarrage et de fin de l'activité : 1^{er} janvier au 31 mars 2017

% d'avancement à la date de fin de l'activité : 0%

L'activité n'a pas pu être réalisée à cause des préparatifs du séminaire gouvernemental (à réaliser au T2) qui ont occupé une grande partie du T1.

Résultat 6 : PNCME-DD vulgarisé et mis en œuvre

Description : Edition & multiplication du document du PNCME-DD et des PAO - Appropriation et internalisation du PNCME-DD (réunions avec les PTF et les institutions) – Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de partenariat et de ressources sur le PNCME-DD - Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication pour le développement sur le PNCME-DD - Missions au siège et missions d'échange et de partage d'expériences sur le renforcement des capacités et l'intégration des ODD.

Objectif du trimestre : Editer et multiplier le document du PNCME-DD et des PAO - Appuyer l'appropriation et l'internalisation du PNCME-DD - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de partenariat et de ressources sur le PNCME-DD - Appuyer des missions au siège et des missions d'échange et de partage d'expériences sur le renforcement des capacités et l'intégration des ODD.

Réalisation à la date du rapport : Edition et multiplication du document du PNCME-DD et des PAO en cours.

Rapport Trimestriel

Activity ID : 6.1- Edition & multiplication du document du PNR-CME-DD et des PAO

Produit attendu de l'activité : Le document du PNR-CME-DD et les PAO sont édités et multipliés.

Dates de démarrage et de fin de l'activité : 1^{er} janvier au 31 mars 2017

% d'avancement à la date de fin de l'activité : 50%

L'édition du document et les PAO du PNR-CME-DD, est en cours.

Activity ID : 6.2- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et de mobilisation de partenariat et de ressources sur le PNR-CME-DD (consultant international)

Produit attendu de l'activité : Stratégie de communication et de mobilisation de partenariat et de ressources, disponible.

Dates de démarrage et de fin de l'activité : 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

% d'avancement à la date de fin de l'activité : 0%

Activité reportée au T2 2017.

Résultat 7 : Procédures et formalités administratives simplifiées

Description : Identification des procédures à simplifier – organisation de réunions et adoption de textes d'application des procédures simplifiées.

Objectif du trimestre : Mettre en place un dispositif pour l'allégement des formalités et des procédures administratives.

Réalisation à la date du rapport : Activité non encore démarrée.

Activity ID : 7.1- Appuyer la mise en place d'un dispositif pour l'allégement des formalités et des procédures administratives (identification des procédures à simplifier, réunion, adoption de textes d'application des procédures simplifiées)

Produit attendu de l'activité : Dispositif pour l'allégement des formalités et des procédures administratives, mis en place.

Dates de démarrage et de fin de l'activité : 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

% d'avancement à la date de fin de l'activité : 0%

Le démarrage de l'activité est conditionné par la finalisation du processus en cours de mise en place du dispositif nécessaire par le Ministère en charge de la Réforme Administrative.

Rapport Trimestriel

Résultat 9 : La feuille de route de mise en œuvre de la décentralisation et des élections locales mise en œuvre dans un processus concerté et inclusif

Description : Actualiser et élaborer les textes régissant la décentralisation et la déconcentration - Elaborer la charte de la déconcentration - Elaborer la politique nationale de décentralisation - Elaborer un Programme national d'appui à la décentralisation et aux collectivités territoriales.

Objectif du trimestre : Actualisation et élaboration des textes régissant la décentralisation et la déconcentration – Elaboration de la charte de la déconcentration – Elaboration de la politique nationale de décentralisation - Elaboration d'un Programme national d'appui à la décentralisation et aux collectivités territoriales.

Réalisation à la date du rapport : Suivant les nouvelles orientations adoptées au cours de l'atelier sur la décentralisation en décembre 2016, pour la poursuite du processus de décentralisation, plusieurs recommandations ont été faites par les participants. Il s'agit de la révision du cadre juridique de la décentralisation, notamment la loi n°2007-011 du 13 mars 2007, relative à la décentralisation et aux libertés locales et ses textes d'application, de l'élaboration de nouveaux textes, de la mise en place d'un dispositif institutionnel allégé, de la création de communes suivant le principe de communalisation intégrale. Les résultats de l'atelier ont été adoptés en conseil des ministres le 19 décembre 2016, suite à une communication du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales y relative – Participation du PNRCME-DD à travers son expert en décentralisation, à un séminaire-atelier de renforcement des capacités des préfets et secrétaires généraux de préfectures et de communes sur le thème « administration publique et gestion locale ».

Activity ID : 9.1- Actualiser et élaborer les textes régissant la décentralisation et la déconcentration

Produit attendu de l'activité : Textes régissant la décentralisation et la déconcentration, actualisés ou élaborés

Dates de démarrage et de fin de l'activité : 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

% d'avancement à la date de fin de l'activité : 25%

Sur le cadre juridique : (i) plusieurs textes font actuellement l'objet de relecture notamment la loi de 2007, relative à la décentralisation et aux libertés locales et la loi portant coopération entre les collectivités territoriales ; (ii) l'avant-projet de loi sur le transfert de compétences et de ressources de l'Etat vers les collectivités territoriales a été élaboré – Sur le plan institutionnel : Un conseil national de suivi de la décentralisation a été créé par le Décret n°2017/PR, portant création, organisation et

Rapport Trimestriel

Section 7 : Éventualité d'une révision du Programme

Non

Section 8 : Perspectives

Étant donné que le PNRCME-DD constitue un pilier du Plan National de Développement (PND) la perspective pour l'année 2017 est d'organiser la table ronde sur le financement de ce Plan afin de mobiliser les ressources et financer toutes les activités des différentes composantes du Programme.

Rapport Trimestriel

Signatures

Pour le Gouvernement :

Nom et prénoms : Eshohanam EDJEU

Titre : Directeur de cabinet

Signature :



Date :

26 MAI 2017

Pour le PNUD :

Nom et prénoms : Khardiata LO N'DIAYE

Titre : Représentante- Résidente

Signature :

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops.

Date :



Ministère de l'Administration Territoriale
de la Décentralisation
et des Collectivités Locales
14 FEV 2017
Enregistré sous le N° 0625

DECRET N° 2017-004 /PR
portant création, organisation et fonctionnement
du Conseil national de suivi de la décentralisation (CNSD)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales ;

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi n° 2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 portant décentralisation et libertés locales ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2015-038/PR du 05 juin 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2015-041/PR du 28 juin 2015 portant composition du gouvernement, modifié par le décret n° 2016-086/PR du 1^{er} août 2016 et le décret n° 2016-087/PR du 2 août 2016 ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

CHAPITRE I^{er} - CREATION, ATTRIBUTIONS ET COMPOSITION

Article 1^{er} : Il est créé un conseil national de suivi de la décentralisation, " CNSD ".

Article 2 : Le conseil national de suivi de la décentralisation a pour missions de :

- fixer les orientations pour la mise en œuvre de la décentralisation et veiller à leur cohérence avec les autres politiques sectorielles ;
- proposer des mesures adéquates pour améliorer la mise en œuvre du processus de décentralisation ;
- définir les mécanismes de coordination des appuis des partenaires techniques et financiers en matière de décentralisation ;
- faire procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation.

Article 3 : Le conseil national de suivi de la décentralisation est composé ainsi qu'il suit :

- le Premier ministre ;
- les autres membres du gouvernement ;
- cinq (5) personnes ressources désignées par le Président de la République ;
- neuf (9) députés représentant la majorité parlementaire ;
- huit (8) députés représentant l'opposition parlementaire ;
- six (6) préfets dont 5 représentant les chefs lieux des régions et celui du Golfe ;
- six (6) maires désignés par l'Union des communes du Togo (UCT) ;
- six (6) présidents des conseils de préfectures désignés par l'Association de conseils des préfectures du Togo ;
- cinq (5) présidents des conseils régionaux représentant les cinq (5) régions ;
- cinq (5) gouverneurs de région ;
- cinq (5) chefs de canton représentant la chefferie traditionnelle, désignés par le conseil national de la chefferie traditionnelle ;
- quatre (4) représentants des partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- deux (2) représentants des organisations non gouvernementales (ONG), au titre de la société civile ;
- un (1) représentant de la chambre du commerce et de l'industrie du Togo ;
- un (1) représentant du conseil national du patronat togolais (CNPT) ;
- deux (2) représentants de la chambre de métiers du Togo.

Le conseil national de suivi de la décentralisation peut faire appel à toute personne dont la compétence est jugée nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

CHAPITRE II - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 4 : Le conseil national de suivi de la décentralisation est dirigé par un bureau composé comme suit :

- le Premier ministre, **président** ;
- à choisir parmi les cinq (05) personnes ressources désignées par le Président de la République, **1^{er} et 2^e vice-présidents** ;
- le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, **1^{er} rapporteur** ;
- le ministre de l'économie et des finances, **2^e rapporteur**.

Article 5 : Le conseil national de suivi de la décentralisation dispose d'un secrétariat technique.

Le secrétariat technique est assuré par la direction de la décentralisation et des collectivités locales.

Article 6 : Le conseil national de suivi de la décentralisation se réunit en session ordinaire une fois par an et en session extraordinaire chaque fois que de besoin, sur convocation de son président.

Article 7 : Le conseil national de suivi de la décentralisation peut créer en son sein des commissions ad hoc chargées de réfléchir sur des questions précises et de faire des propositions au conseil.

Article 8 : Le conseil national de suivi de la décentralisation transmet solennellement son rapport annuel au président de la République.

CHAPITRE III - DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

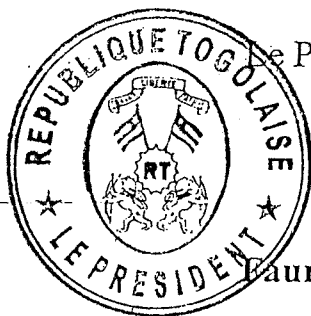
Article 9 : Les fonctions des membres du CNSD sont gratuites.

Les frais liés au fonctionnement du CNSD sont pris en charge par le budget de l'Etat.

Article 10 : Les membres du conseil national de suivi de la décentralisation sont nommés par décret du président de la République.

Article 11 : Le Premier ministre, le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 19 JAN 2017



Le Président de la République

SIGNE

Laure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

SIGNE

Selom Komi KLASSOU

Le ministre de l'économie
et des finances

SIGNE

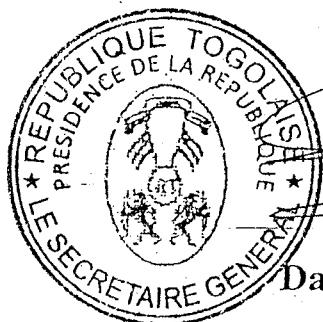
Sani YAYA

Le ministre de l'administration
territoriale, de la décentralisation
et des collectivités locales

SIGNE

Payadowa BOUKPESSI

Pour ampliation
le Secrétaire général
de la Présidence de la République



Daté Patrick TEVI-BENISSAN